

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 janvier 2014

EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 1635)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CD28

présenté par
Mme Tallard, rapporteure

TITRE

Substituer au mot :

« sobriété »,

le mot :

« modération ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement poursuit un objectif d'harmonisation de la rédaction de la proposition de loi. Le terme "modération" étant privilégié tout au long du dispositif, il est logique qu'il le soit également dans le titre du texte.